

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Au titre du Code de l'Environnement (articles L121-15-1, L121-16, L121-16-1 et R121-19 et suivants)

PROJET DE CHAMP CAPTANT DES LANDES DU MEDOC

Le public est informé que, par arrêté du Président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'environnement, une concertation préalable sera ouverte pour une durée de 42 jours consécutifs du

MARDI 26 OCTOBRE 2021 A 9h00 AU MERCREDI 08 DECEMBRE 2021 A 17h00

Par arrêté 2020-BM545 du 10 juin 2020, Bordeaux Métropole a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet de champ captant des landes du Médoc dont il porte la maîtrise d'ouvrage. La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. Elle donnera lieu à un bilan de la concertation et peut conduire à une modification du projet.

L'objectif de ce projet est de prélever de l'eau dans une nappe non déficitaire (en l'occurrence l'Oligocène) au travers de 14 forages dans le secteur des communes de Saumos et Le Temple, d'une capacité de production de 10 millions de m³/an. La création de ce champ captant ambitionne de pouvoir limiter, voire arrêter, certains prélèvements d'eau dans les nappes déficitaires (en l'occurrence l'Eocène). Outre l'alimentation de Bordeaux Métropole, l'objectif de mutualisation du projet est de permettre à d'autres collectivités, situées à proximité, de réduire leurs prélèvements dans les ressources fortement sollicitées en les alimentant en eau à partir du réseau métropolitain. Ces collectivités sont les suivantes : SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau) de Carbon-Blanc, SIAEPA (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement) de Bonnetan, SIEA (Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement) des Portes de l'Entre-deux-Mers, SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Léognan-Cadaujac, SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de La Région de la Brède, Communauté de Commune de Médoc-Estuaire, commune de Saucats, SIGDU (Service Interuniversitaire de gestion du domaine universitaire).

Par décisions n°2021/15/Champ captant landes du Médoc/1 du 3 février 2021 et 2021/37/Champ captant landes du Médoc/2 du 3 mars 2021, la Commission Nationale du Débat Public a désigné comme garantes de la concertation préalable sur le projet Mesdames Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

Les moyens d'information et de participation du public sont les suivantes :

- **Mardi 9 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #1** – Le projet et ses impacts à la salle des fêtes de Lacanau, 21 avenue Albert François 33680 Lacanau
- **Mercredi 17 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #2** – Le projet et les options techniques à l'étude, sur le campus de l'ENSEGID- Matmeca, 1 avenue du Dr Albert Schweitzer 33400 Talence
- **Judi 25 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #3** – Le projet et les principes de partage de la ressource en eau à l'espace culturel de Créon, 3 rue Montesquieu 33670 Créon
- **Judi 2 décembre à 10h : Audiences publiques** - l'expression de point de vue argumentés de chacun auprès du maître d'ouvrage. Un premier temps est prévu de 10h à 12h à la salle des fêtes de Saumos, 7 avenue du Médoc 33680 Saumos, un second temps est prévu de 15h à 17h dans la salle des Commissions Réunies de l'Hôtel de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux
- **Un débat d'experts** télévisé éclairera les points de consensus et dissensus autour du projet. Les modalités de visionnage seront précisées sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>
- **Le site internet** <http://bxmet.ro/champcaptant> recense l'ensemble des informations relatives à la concertation préalable du projet de champ captant. Il met notamment à disposition le dossier de la concertation, ainsi qu'un registre en ligne permettant au public de faire part de ses remarques en les publiant.
- **Sur support papier** : le public pourra également prendre connaissance du dossier de la concertation en version papier et formuler ses observations et propositions sur un registre papier en se rendant, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - A Bordeaux Métropole :
 - à l'accueil de l'immeuble Laure Gatet – 39-41 Cours du Maréchal Juin 33000 Bordeaux,
 - au pôle territorial Ouest, 10/12 avenue des satellites 33185 Le Haillan
 - Dans les mairies des 3 communes médocaines d'implantation du projet ;
 - Mairie de Saumos, 7 avenue du Médoc 33680 Saumos
 - Mairie du Temple, 18 route du Porge 33680 Le Temple
 - Mairie de Salaunes, 1 place de l'Eglise 33160 Salaunes
 - A l'accueil des 8 services d'eau autres que Bordeaux Métropole destinataires directs de l'eau du champ captant des landes du Médoc ;
 - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau) de Carbon Blanc, 14 avenue du Général de Gaulle 33530 Bassens,
 - SIAEPA (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement) de Bonnetan, 1 allée Loubière 33370 Bonnetan,
 - SIEA (Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement) des Portes de l'Entre-deux-Mers, route de Saint-Caprais de Bordeaux 33880 Cambes,
 - SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Léognan-Cadaujac, 11 cours du Méréchal de Lattre de Tassigny 33850 Léognan,
 - SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de La Région de la Brède, 4 avenue de la Gare 33650 Saint-Médard d'Eyrans
 - Communauté de Commune de Médoc-Estuaire, rue de l'Abbé Frémont 33460 Arsac
 - Mairie de la commune de Saucats, 4 rue Louis Roger Giraudeau 33650 Saucats
 - SIGDU (Service Interuniversitaire de gestion du domaine universitaire), 12 avenue des Arts 33600 Pessac.
- **Par courrier et voie postale** : le public pourra adresser ses observations et propositions écrites avant clôture de la concertation le 08 décembre 2021 à 17h00, soit :
 - Par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'adresse suivante : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr
 - Par courriel aux garantes de la concertation à l'adresse suivante : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr
 - Par voie postale, à l'attention, Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

A l'issue de la concertation, les garantes rendront leur bilan de concertation, puis le maître d'ouvrage prendra sa décision sur la suite du projet. Il pourra être pris connaissance de ces à Bordeaux Métropole et sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>.